

FLEURIEUX-SUR-L'ARBRESLE



RHONE

Accusé de réception en préfecture  
069-216900860-20230605-2023-31-DE  
Date de télétransmission : 12/06/2023  
Date de réception préfecture : 12/06/2023

## Délibération du Conseil Municipal du 5 juin 2023

### Nombre de Conseillers

En exercice : 19

Présents : 13

Pouvoirs : 3

Votants : 16

Date de Convocation du Conseil Municipal :

30 mai 2023

L'an deux mil vingt trois, le cinq juin à vingt heures trente, les membres du conseil municipal de la commune de FLEURIEUX SUR L'ARBRESLE proclamés élus par le bureau électoral à la suite des opérations de vote du 15 mars 2020, se sont réunis dans la salle du conseil sur la convocation de Monsieur Diogène BATALLA, Maire conformément aux articles L2121-10 et L2122-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient présents : Thomas ALESSI, Diogène BATALLA, Caroline BENOIT-GONIN, Jean-Louis BERGERARD, Véronique BOUCHARD, Nathalie DENIS, Aymeric GIRARDON, Evelyne GIRARDON, Vincent LABOURIER Elvine LEON, Frédérique MOULIGNEAU, Christian PETRINI et Florence RIUS.

Absents excusés : Stanislas BOUCHET (pouvoir donné à Nathalie DENIS), Olivier CHAMBE (pouvoir donné à Aymeric GIRARDON), Baptiste GAUDELUS et Chani PETIT (pouvoir donné à Evelyne GIRARDON).

Absentes : Léa BESSON et Sylvie DESBOURDELLES.

**2023-31 Délibération relative à la signature avec la Communauté de Communes du Pays de L'Arbresle d'une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation de travaux de voirie**

**Rapporteur : Aymeric GIRARDON**

A la suite de la livraison de plusieurs immeubles collectifs, la commune de Fleurieux-sur-l'Arbresle souhaite réaménager la rue du Repos et créer une voie nouvelle ainsi qu'un parking dans le prolongement de la rue Adèle Ducreux, à l'arrière du cimetière.

Ce parking viendra compenser la suppression des places de stationnement de la rue Gabriel Combaudon.

Dans la mesure où la Communauté de Communes du Pays de L'Arbresle va intervenir sur la rue Gabriel Combaudon pour réaliser des travaux de voirie, la commune a souhaité confier à la CCPA la maîtrise d'ouvrage sur l'ensemble des voiries et ainsi mieux coordonner les différentes interventions.

Ces travaux de voirie communale représentent un coût de 190 000,00 € HT répartis comme suit :

- Réaménagement de la rue du repos : 91 000,00 € HT ;
- Création d'une voirie nouvelle et d'un parking à l'arrière du cimetière : 99 000,00 € HT.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Commande Publique et notamment son article L 2410-1,

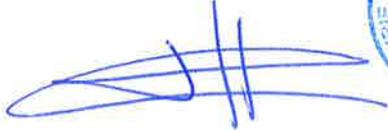
VU le projet de convention de délégation de maîtrise d'ouvrage proposé par la Communauté de Communes du Pays de L'Arbresle,

VU la délibération du Bureau de la Communauté de Communes du Pays de L'Arbresle en date du 1<sup>er</sup> juin 2023 autorisant la signature de cette convention de délégation de maîtrise d'ouvrage,

**Après avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité :**

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage ;
- **DE DIRE** que les crédits sont prévus en investissement à l'opération 254 sur le budget principal de la commune.

Le Maire  
Diogène BATALLA



La secrétaire de séance  
Nathalie DENIS

